

AFFAIRE No 40 - NOUVELLE DENOMINATION D'UN CHEMIN A LA MONTAGNE SAINT-
BERNARD

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Chemin Communal dit "de Saint-Bernard" se trouve en fait à la Montagne 8ème kilomètre, au lieu-dit Ruisseau Blanc. Cette situation entraîne une certaine confusion pour les gens qui ne connaissent pas le secteur : ils ont tendance à s'égarer du côté de Saint-Bernard quand ils recherchent des riverains de ce chemin.

Afin de corriger cette anomalie, je vous propose de rebaptiser ce chemin du nom de "Chemin des Furcréas" -espèce d'agave (chokas) qui doit être plantée prochainement en grand nombre le long de cette voie-.

Je vous demande votre avis sur cette proposition.

LE MAIRE DONNE LECTURE
DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Affaires Générales

Elle émet un avis favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 16 DEC. 1986
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.